



RECOURS EN REVISION aux prudhommes

Par **BERNARD220370**, le **14/05/2013** à **11:48**

Bonjour Maitre,

Suite à un différent avec un salarié nous avons eu une condamnation des prudhommes. Un échéancier a été mis en place. Suite à une fausse attestation, nous avons obtenu le recours en révision pour l'automne. Avons-nous la possibilité de suspendre le règlement en attendant la décision du recours?? car il apparaît que par rapport à cet ex salarié plusieurs dossiers et dépôts de plainte ont été faits. Cet ex salarié est devenu concurrent avec des conditions d'exploitation très illégales. Cette personne devra être entendue devant la gendarmerie pour ce justifier de certains termes qu'il a employés lors de la première audience des prudhommes, à la demande de Mr Le Procureur. Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre problème, salutations distinguées.

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **12:20**

Bonjour,

A ma connaissance, le recours en révision n'est pas suspensif de l'exécution du Jugement contre lequel les voies de recours ordinaires n'ont pas été exercées...